



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

10000^e séance

Jeudi 18 septembre 2025, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Sangjin Kim (République de Corée)

Membres :	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Fu Cong
	Danemark	M ^{me} Lassen
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Ortagus
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Bonnafont
	Grèce	M ^{me} Balta
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Pakistan	M. Ahmad
	Panama	M. Alfaro de Alba
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone	M. Kanu
	Slovénie	M ^{me} Učakar
	Somalie	M. Osman

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Célébration de la 10000^e séance

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai quelques observations à formuler à l'occasion de la séance d'aujourd'hui. Nous célébrons la 10000^e séance du Conseil de sécurité. C'est un chiffre important et marquant, à l'image des défis qui restent à relever dans le cadre des questions dont est saisi le Conseil.

Cette séance se tient à l'entame du quatre-vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, et à la veille de la semaine de haut niveau, durant laquelle nos dirigeants se réuniront ici à New York en vue de l'accomplissement de la noble mission de l'Organisation, ancrée dans la Charte.

Quelque 137 États Membres ont siégé au Conseil de sécurité, souvent de concert, au fil de ces 10 000 séances. Gardons cela à l'esprit alors que nous poursuivons nos efforts pour mener à bien le mandat essentiel du Conseil de sécurité.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2025/583, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Algérie, le Danemark, la Grèce, le Guyana, le Pakistan, le Panama, la République de Corée, la Sierra Leone, la Slovénie et la Somalie.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

Mme Lassen (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 10 membres élus du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Grèce, le Guyana, le Pakistan, le Panama, la République de Corée, la Sierra Leone, la Slovénie, la Somalie et mon pays, le Danemark.

En tant que membres élus, nous représentons toutes les régions du monde. Plus important encore, nous représentons la volonté et les attentes des membres de l'Assemblée générale, qui nous ont élus. En nous élisant, ils nous ont confié la responsabilité solennelle de maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est dans cet esprit, et conscients de cette lourde responsabilité, que nous présentons collectivement et résolument le projet de résolution d'aujourd'hui (S/2025/583).

La famine a été confirmée à Gaza – non pas prévue, non pas déclarée – confirmée. Des mères désespérées sont contraintes de faire bouillir des feuilles pour nourrir leurs enfants. Des pères fouillent les décombres à la recherche de nourriture.

Des personnes sont tuées alors qu'elles tentent de se procurer de quoi manger pour survivre. On risque de perdre toute une génération non seulement à cause de la guerre, mais également à cause de la faim et du désespoir. Pendant ce temps, Israël a intensifié ses opérations militaires dans la ville de Gaza, aggravant encore les souffrances des civils. C'est cette situation catastrophique, cet échec humanitaire et humain, qui nous a poussés à agir aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous allons nous prononcer sur un projet de résolution important. Celui-ci met l'accent sur trois exigences urgentes et immédiates, des exigences que de nombreux États Membres ont formulées à maintes reprises, ni plus ni moins : premièrement, un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent à Gaza auquel se conforment toutes les parties ; deuxièmement, la libération immédiate et inconditionnelle, dans la dignité, de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes ; et troisièmement, que le Gouvernement israélien lève sans délai et sans condition toutes les restrictions mises à l'entrée de l'aide humanitaire à Gaza, qu'il en garantisse la distribution en toute sécurité et sans entrave aux populations qui en ont besoin, conformément au droit international humanitaire.

Ce texte est le fruit de plusieurs semaines de consultations. Le seul objectif de ce projet de résolution est d'atténuer les souffrances et de contribuer à mettre fin à cette guerre odieuse. Que ce projet de résolution envoie donc un message clair, à savoir que le Conseil de sécurité ne tourne pas le dos aux civils affamés, aux otages et aux appels au cessez-le-feu. Qu'il affirme que nous soutenons les travailleurs humanitaires et le personnel de santé qui sont aux prises avec des difficultés insurmontables ; que lorsqu'une guerre est retransmise en direct dans le monde entier, quotidiennement et dans les moindres détails, nous avons la décence d'agir ; que le droit international compte ; que les principes humanitaires comptent ; et que nous sommes guidés par les principes d'humanité consacrés par la Charte des Nations Unies.

Nous, les 10 membres élus du Conseil de sécurité, appelons tous les membres du Conseil à voter pour le projet de résolution et à assumer la responsabilité du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Mme Ortagus (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : L'opposition des États-Unis à ce projet de résolution (S/2025/583) ne surprendra personne. Il ne condamne pas le Hamas et ne reconnaît pas le droit d'Israël à se défendre, et il légitime à tort les discours fallacieux favorables au Hamas, qui ont malheureusement trouvé un écho au sein du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil ont fait la sourde oreille lorsque les États-Unis ont clairement indiqué que le projet de résolution était inacceptable. Au lieu de cela, le Conseil a opté pour cette mise en scène, dans le but de provoquer un veto, qui soutient les terroristes du Hamas et ceux qui les financent et les appuient, et leur donne une bouée de sauvetage.

Rappelons que c'est le Hamas qui a déclenché ce conflit sanglant le 7 octobre 2023, lorsqu'il a commis les pires massacres et enlèvements de Juifs depuis la Shoah. Avec l'approbation de ses partisans, qui sont descendus dans les rues le 8 octobre pour célébrer ses actions, le Hamas promet de répéter le 7 octobre. Malgré tout, le Hamas ne regrette rien. Les vies des civils de Gaza qu'il met en danger ne sont qu'un outil dans son projet de destruction d'Israël.

Le Hamas détient toujours 48 otages. Ceux qui sont encore en vie vivent un véritable enfer. Cela dure depuis 713 jours. Nous avons vu les vidéos et les images glaçantes qui montrent que le Hamas affame les otages. Au Conseil, nous avons entendu des témoignages poignants d'otages libérés qui ont raconté les violences et les agressions sexuelles dont ils ont été victimes aux mains du Hamas. Le Hamas est responsable du déclenchement et de la poursuite de cette guerre. Israël a accepté les conditions proposées pour mettre fin à la guerre, mais le Hamas continue de les rejeter. Cette guerre pourrait prendre fin aujourd'hui si le Hamas libérait les otages et déposait les armes.

Outre le fait qu'il ne condamne pas le Hamas, le projet de résolution présente d'autres graves défauts.

Premièrement, les États-Unis soulignent depuis le début de ce conflit qu'Israël a le droit de se défendre. Le projet de résolution vise à obtenir un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent qui permettrait au Hamas de mener à bien d'autres attaques comme celle du 7 octobre 2023, comme il a menacé de le faire à de nombreuses reprises.

Le projet de résolution établit une fausse équivalence dangereuse entre Israël et le Hamas. On ne peut pas les comparer, un point c'est tout.

Les otages sont relégués au second plan dans le projet de résolution. Les États-Unis ne l'accepteront jamais. Le Président Trump ne l'acceptera jamais. Il a été clair : les 48 otages doivent être libérés immédiatement.

Le projet de résolution refuse également de reconnaître l'échec d'un système qui a permis au Hamas de s'enrichir et de se renforcer aux dépens des civils dans le besoin, et cherche à le réinstaurer.

Le projet de résolution fait référence à tort au rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, qui se base sur une méthodologie erronée, des normes modifiées et un parti pris évident. Gaza a des besoins humanitaires à cause du Hamas et parce que la communauté internationale a fermé les yeux sur l'utilisation réelle des milliards d'euros d'aide qu'elle a fournis. Israël prend des risques évidents en travaillant chaque jour avec les États-Unis et ses partenaires régionaux pour acheminer l'aide aux civils, comme nous l'avons vu aujourd'hui. Comme l'a dit l'ambassadeur Huckabee, les premières informations indiquent qu'un terroriste serait arrivé au point de passage du pont Allenby au volant d'un camion d'aide destiné à Gaza et aurait assassiné deux soldats israéliens. Cet acte odieux sape la confiance dans les efforts humanitaires. Nous présentons nos condoléances aux familles endeuillées de ces membres des Forces de défense israéliennes.

Le projet de résolution ne tient pas compte de la réalité sur le terrain, à savoir la forte augmentation des flux d'aide humanitaire. Toutefois, les données de l'ONU montrent qu'environ 85 % de l'aide qu'elle a envoyée à Gaza depuis le 19 mai a été interceptée. Nous devons veiller à ce que l'aide parvienne aux civils qui en ont besoin, plutôt que de soutenir les terroristes du Hamas. La Gaza Humanitarian Foundation soutient cet objectif. Elle a distribué à ce jour plus de 167 millions de repas aux personnes dans le besoin, plutôt qu'au Hamas. La Fondation fonctionne bien, et elle n'est pas entachée par l'échec cuisant d'autres entités des Nations Unies. L'ONU et les membres du Conseil doivent soutenir la Fondation et d'autres mécanismes, notamment les largages aériens effectués par la Jordanie, les Émirats arabes unis et des partenaires internationaux, afin de faciliter l'acheminement de nourriture et d'autres fournitures à Gaza. Ces mécanismes ont permis d'acheminer une aide humanitaire et d'autres biens aux personnes dans le besoin et de priver le Hamas de l'approvisionnement sur lequel il comptait.

Par conséquent, les États-Unis rejettent ce projet de résolution inacceptable. Il est grand temps que le Hamas libère tous les otages et se rende immédiatement. Les États-Unis continueront d'œuvrer avec leurs partenaires pour mettre fin à cet horrible conflit dans l'intérêt de la population de Gaza, qui mérite un avenir exempt du Hamas, et de l'ensemble du Moyen-Orient, qui est prêt à ouvrir un nouveau chapitre de paix et de prospérité.

Pour ces raisons, les États-Unis d'Amérique voteront contre le projet de résolution et invitent les autres délégations à se joindre à eux pour voter contre.

Le Président (parle en anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Danemark, France, Grèce, Guyana, Pakistan, Panama, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Votent contre :

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Néant

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour et une voix contre. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je commence ma déclaration aujourd'hui, à l'occasion de cette 10000^e séance du Conseil de sécurité, en présentant des excuses au peuple de Palestine, en particulier à Gaza, et à ceux dont les yeux sont tournés vers le Conseil aujourd'hui. Nous, Algériens, les entendons. Nous demandons à nos sœurs et à nos frères palestiniens de nous pardonner. Nous demandons pardon en particulier aux habitants de Gaza, où le feu consume et les décombres étouffent. Je leur demande de nous pardonner parce que le Conseil n'a pas pu sauver leurs enfants. Plus de 18 000 d'entre eux ont été tués par Israël. Je leur demande de nous pardonner parce que le Conseil n'a pas pu protéger leurs femmes. Plus de 12 000 d'entre elles ont été tuées par Israël. Je leur demande de nous pardonner parce que le Conseil n'a pas pu protéger leurs aînés. Plus de 4 000 d'entre eux ont été tués par Israël. Je leur demande de nous pardonner parce que le Conseil n'a pas pu défendre leurs médecins et leurs infirmiers. Plus de 1 400 d'entre eux ont été tués par Israël. Je leur demande de nous pardonner parce que nous n'avons pas pu défendre leurs journalistes. Plus de 250 d'entre eux ont été tués par Israël. Je leur demande de nous pardonner parce que nous n'avons pas pu protéger leurs travailleurs humanitaires. Plus de 500 d'entre eux ont été tués par Israël. Je leur demande de nous pardonner parce que la famine se répand à Gaza, et le Conseil n'a pas pu l'arrêter. Il n'a même pas pu agir pour la condamner. Je leur demande de nous pardonner parce que le Conseil n'a pas pu mettre fin à leurs déplacements forcés, parce que l'aide humanitaire est utilisée comme arme et parce que le Conseil n'a pas pu briser le siège imposé à Gaza. Je leur demande de nous pardonner parce que le monde parle de droits, mais il les refuse aux Palestiniens. Je leur demande de nous pardonner parce que nos efforts sincères se sont heurtés au mur du refus.

Malgré ces efforts sincères, le Conseil de sécurité ne leur a été d'aucune aide. Pourquoi ? Parce qu'Israël est protégé. Parce qu'il est épargné, non pas en vertu du droit international, mais grâce à la partialité de ce système international. Israël tue tous les jours, et rien ne se passe. Israël affame un peuple, et rien ne se passe. Israël bombarde des hôpitaux, des écoles et des abris, et rien ne se passe. Israël attaque un médiateur et foule aux pieds la diplomatie, et rien ne se passe. Et à chaque acte impuni, c'est l'humanité elle-même qui est diminuée. L'histoire ne se souviendra pas de nos discours. Elle se souviendra de nos actes. Quand Gaza brûlait, quand les enfants mouraient de faim, quand les hôpitaux s'effondraient sous les bombes, avons-nous agi ?

Néanmoins, il faut savoir qu'aujourd'hui, 14 membres courageux du Conseil de sécurité ont fait entendre leurs voix. Ils ont agi en leur âme et conscience, se faisant l'écho des appels de l'opinion publique internationale. Nos sœurs et frères palestiniens

peuvent être assurés que nous ne renoncerons pas. Ce n'est pas la dernière fois que le Conseil agira. La communauté internationale doit assumer sa responsabilité.

Une fois de plus, le Conseil a échoué, laissant une autre cicatrice sur la conscience de l'humanité. C'est une honte de ne pouvoir agir, c'est une honte de voir ce génocide se dérouler sous nos yeux. Et aux personnes qui le nient encore, je demande de lire le rapport de la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël. Ses mots sont clairs :

« La Commission conclut que l'État d'Israël est responsable de n'avoir pas prévenu le génocide, d'avoir commis un génocide et de n'avoir pas puni le génocide contre les Palestiniens dans la bande de Gaza ».

Le Conseil a déjà échoué à deux reprises à prévenir le génocide. Aujourd'hui, il semble que nous soyons sur le point d'être témoins d'un troisième échec. En ce moment, il ne peut y avoir d'ambiguïté. Chacun d'entre nous doit choisir d'agir pour mettre fin au génocide ou d'être compté parmi ses complices.

La Palestine n'a jamais été conquise par des empires ou des envahisseurs. L'histoire jette l'opprobre à ceux qui ont cherché à l'assujettir. La Palestine est pour les Palestiniens, et l'Algérie, comme le Président Abdelmadjid Tebboune en a pris l'engagement solennel, ne les abandonnera jamais, pas tant que n'aura été créé un État palestinien avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : Cette 10000^e séance du Conseil de sécurité nous rappelle la responsabilité immense et la promesse solennelle de cet organe. À 10 000 reprises, le monde s'est tourné vers cette salle en quête de leadership, de conscience et d'espoir.

Aujourd'hui, face à la tragédie qui se déroule à Gaza, cette responsabilité pèse plus lourdement que jamais sur nos épaules. Nous avons voté pour ce projet de résolution (S/2025/583) aujourd'hui parce que la situation à Gaza est urgente et nécessite une attention immédiate. À l'heure où nous parlons, les opérations militaires des Forces de défense israéliennes s'étendent rapidement, et une famine et une catastrophe humanitaire sans précédent se déroulent sous nos yeux, aggravant les souffrances des civils, principalement des femmes et des enfants, avec chaque heure qui passe.

Le monde attend du Conseil qu'il agisse. Or, aujourd'hui, nous n'avons pas pu adopter un projet de résolution visant à protéger les droits fondamentaux de la population de Gaza. Il ne s'agit pas seulement d'un échec procédural, mais d'un grave manquement moral. Le projet de résolution présenté par les 10 membres élus du Conseil de sécurité se fonde sur la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies, réaffirmant les principes que nous nous sommes tous et toutes engagés à respecter. Il appelle à ce qui devrait être un minimum fondamental, à savoir un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent à Gaza, la libération de tous les otages, l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et le respect du droit international par toutes les parties.

Et pourtant, à maintes reprises, le Conseil s'est vu empêché d'agir, sous l'effet de discours parfois explicites et le plus souvent implicites, ainsi que d'une logique dangereuse selon laquelle la souffrance de certains serait plus tolérable que celle d'autres et la vie de certaines personnes aurait moins d'importance. C'est une notion qui a déjà entaché notre histoire et que nous devons rejeter catégoriquement. Dès lors que nous commençons à mesurer la valeur d'une vie humaine en fonction de la nationalité, de l'origine ethnique ou des circonstances, nous sacrifions les fondements mêmes sur lesquels cette institution a été bâtie.

Le monde nous regarde. Chaque retard, chaque évocation indique aux personnes assiégées que leur souffrance est négociable, que leurs droits sont conditionnels et que leurs vies sont sacrifiaables. Nous ne pouvons pas permettre que la logique selon

laquelle certaines vies ont moins de valeur que d'autres prennent racine, ici, au Conseil de sécurité. Sinon, nous manquerons non seulement à nos obligations envers la population de Gaza, mais aussi envers nous-mêmes, envers les idéaux qui ont présidé à la création de l'ONU et envers le consensus écrasant de la communauté internationale.

Je remercie tous les membres qui ont voté pour le projet de résolution. Leur appui est une lueur d'espérance et une réaffirmation de notre engagement commun en faveur de la paix et de la dignité humaine. À mes collègues du groupe des 10 membres élus du Conseil de sécurité, je dis que notre travail est loin d'être terminé. Nous restons déterminés à mener à bien notre mission, qui consiste à mettre fin aux souffrances du peuple palestinien et à promouvoir une paix juste et durable au Moyen-Orient. Il ne fait aucun doute que pour instaurer la paix au Moyen-Orient, il faut s'attaquer aux causes profondes de cette crise qui perdure et qui sous-tend l'occupation elle-même, qui en est maintenant à sa cinquième décennie.

La Somalie réaffirme son appui indéfectible au peuple palestinien et à ses droits légitimes à l'autodétermination, au retour et à la création d'un État indépendant et souverain, avec Al-Qods al-Charif pour capitale. Notre délégation réitère son appel en faveur de la fin de l'occupation, d'un cessez-le-feu immédiat et permanent, de la libération de toutes les personnes détenues arbitrairement et de la reprise urgente d'un processus politique crédible et inclusif sous les auspices de la communauté internationale. Nous saluons et appuyons les efforts déployés actuellement par le Qatar, l'Égypte et les États-Unis en faveur d'un cessez-le-feu, et attendons avec espoir et détermination la Conférence internationale de haut niveau pour le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux États, qui se tiendra la semaine prochaine à l'Assemblée générale. Nous exhortons tous les États Membres à aborder cette conférence dans un esprit de responsabilité et d'engagement sincère en faveur d'une paix juste et globale au Moyen-Orient. La Somalie demeure engagée en faveur d'une paix juste et durable, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et de la fin des souffrances de longue date dans le Territoire palestinien occupé et dans toute la région.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : À la veille de la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale et de la semaine de haut niveau, cette 10000^e séance marque un moment triste dans cette salle. Le Pakistan a voté pour le projet de résolution (S/2025/583) aux côtés de 13 membres du Conseil de sécurité. Nous saluons les efforts déployés par le Danemark pour coordonner cette initiative conjointe des 10 membres élus du Conseil.

Nous nous associons aux observations formulées par la Représentante permanente du Danemark.

Le Pakistan regrette profondément que le Conseil n'ait pas été en mesure d'adopter un projet de résolution présenté par les 10 membres élus, projet qui visait uniquement à remédier à la crise humanitaire qui sévit à Gaza. Il ne s'agissait pas d'une simple question de procédure, mais d'une occasion d'agir face à la brutalité, aux ravages et aux déplacements massifs sans précédent qui frappent Gaza, alors que l'invasion terrestre israélienne s'intensifie. Mais soyons clairs : ce n'est pas la volonté ou l'esprit d'initiative qui font défaut. Une nette majorité des membres du Conseil n'ont de cesse de réclamer des mesures urgentes pour mettre fin au carnage à Gaza, et nous avons assumé notre part de responsabilité. C'est l'exercice du droit de veto qui a empêché le Conseil d'agir. Cela implique une lourde responsabilité, et c'est là que les excuses doivent être présentées. Au moment où l'humanité est confrontée à des souffrances d'une telle ampleur, empêcher le Conseil de s'acquitter de son mandat risque d'être perçu comme une façon de faciliter la poursuite de ces souffrances. Ceux qui ont choisi cette voie doivent revoir leur position. La population de Gaza est prise au piège entre des bombardements incessants et un blocus étouffant. Les enfants meurent de faim. Les hôpitaux se sont effondrés. Les familles

n'ont ni eau, ni médicaments, ni abri. L'armée d'occupation a soumis la ville de Gaza à ses attaques les plus violentes en deux ans de guerre, poussant des milliers d'habitants à fuir sous les bombes et les balles, avec la crainte de ne jamais pouvoir revenir.

Il ne s'agit pas d'une tragédie qui se déroule dans le silence. Elle se déroule sous les yeux du monde entier, au vu et au su de tous, en direct sur nos écrans et à la une de nos journaux. Dans ce contexte sombre, l'échec d'aujourd'hui envoie un message dangereux, à savoir que la vie de 2 millions de Palestiniennes et de Palestiniens assiégés est considérée comme sacrifiable et peut être subordonnée à des considérations politiques. Chaque heure d'obstruction aggrave les blessures et accroît les souffrances de la population de Gaza. Chaque échec vient également compromettre davantage la crédibilité du Conseil. Le bilan humain est effarant. Plus de 64 000 Palestiniennes et Palestiniens ont été tués. La famine a été officiellement déclarée à Gaza, où plus de 400 personnes sont déjà mortes de faim. Les infrastructures sont en ruines. Les hôpitaux, les écoles, les réseaux d'approvisionnement en eau et en énergie ont été délibérément pris pour cible et détruits. Que ce soient les travailleurs humanitaires ou les journalistes, personne n'a été épargné, et des générations entières ont été anéanties. Les familles endurent des souffrances inimaginables. Et oui, la sécurité des otages est compromise. Leurs cris sont peut-être aussi étouffés par le bruit des bombes, tout comme ceux de centaines de milliers de Palestiniennes et de Palestiniens. Et tandis que le Conseil est systématiquement empêché d'agir, on nous assure que des mesures sont prises sur le terrain, mais ces assurances sonnent creux, car la situation ne fait qu'empirer, comme nous l'avons vu.

Je le répète, la majorité des membres du Conseil ont agi de manière responsable. Nous nous sommes acquittés du devoir qui nous incombe au titre de la Charte. Les manquements ne sont pas imputables au Conseil dans son ensemble, mais aux contraintes qui lui sont imposées. Plusieurs réalités sinistres soulignent l'impérieuse nécessité d'agir.

La première est la famine. Déjà déclarée dans la ville de Gaza, la famine risque de s'étendre à toute la bande de Gaza.

Il y a ensuite l'escalade militaire. Israël, qui a fait fi des appels au cessez-le-feu et qui a sapé et saboté les négociations à plusieurs reprises, mène une offensive contre la ville de Gaza, qui fait actuellement des dizaines de victimes chaque jour et pourrait déraciner un million de personnes.

Il y a les projets d'annexion de la Cisjordanie. L'expansion des colonies de peuplement illégales en Cisjordanie, y compris le projet le plus récent, qui concerne la zone E1, met en lumière la nature profondément ancrée de l'occupation et ses véritables intentions, qui sont de détruire la solution des deux États. Quelle manifestation flagrante du colonialisme de peuplement au XXI^e siècle !

Et nous ne pouvons pas faire abstraction du fait que tout cela se produit alors qu'une instance est en cours devant la Cour internationale de Justice et que la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël a tiré des conclusions incontestablement graves sur les actes de génocide commis à Gaza.

Le Pakistan réaffirme son appui indéfectible au peuple palestinien dans sa lutte légitime pour l'autodétermination, la dignité et la justice. Nous réitérons notre appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent et de la fin de toutes les opérations militaires ; de la fin immédiate et inconditionnelle de la famine imposée à la population et du blocus inhumain, en garantissant un accès total et sans entrave à l'aide humanitaire à grande échelle dans toute la bande de Gaza grâce à de multiples points d'entrée et de distribution ; et d'un règlement juste, durable et pacifique de la question palestinienne avec la création d'un État de Palestine souverain et d'un seul tenant, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Al-Qods al-Charif pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et à la légitimité internationale.

Le Pakistan se tient résolument aux côtés de la majorité des membres du Conseil de sécurité et, en fait, de la majorité des Membres de l'ONU, reflétant ainsi les attentes de la communauté internationale dans son ensemble. Nous sommes du côté de l'humanité, de la justice et du droit international.

Le monde entier nous observe. Les pleurs des enfants devraient nous briser le cœur. La détresse des mères devrait ébranler notre conscience. La Palestine compte sur le Conseil, et nous ne pouvons pas détourner le regard. Quelles que soient les circonstances, nous ne resterons pas les bras croisés. Nous continuerons d'agir, d'élever la voix et d'assumer nos responsabilités. C'est notre devoir envers le peuple palestinien courageux et résilient, qui mène une lutte juste contre l'occupation, pour son droit inaliénable à l'autodétermination et à la liberté. Il n'y a pas d'autre choix.

M. Bonnafont (France) : La France remercie tout d'abord les 10 membres élus du Conseil de sécurité pour ce projet de résolution (S/2025/583). La France a voté en faveur de ce texte. Il n'a pas été adopté malgré l'approbation de 14 des 15 membres du Conseil.

Pourtant, nous faisons tous le même constat : une tragédie absolue, qui se déroule sous nos yeux à Gaza. Ce projet de résolution était centré sur les enjeux humanitaires, et réitérait trois exigences d'égale importance.

Première exigence : un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent. La France condamne avec fermeté l'extension et l'intensification de l'offensive israélienne au centre-ville de Gaza. Cette offensive a déjà provoqué le déplacement forcé de 300 000 personnes. Elle induit une aggravation du contexte humanitaire et sanitaire, déjà marqué par la famine et l'absence d'accès aux biens de première nécessité et aux soins d'urgence. La France rappelle en outre son opposition à tout projet d'occupation de la bande de Gaza et de déplacement forcé de sa population. Elle appelle Israël à mettre fin à cette campagne destructrice, qui n'a plus de logique militaire, et à reprendre au plus vite les négociations en vue d'un cessez-le-feu et de la libération de tous les otages.

Deuxième exigence justement : cette résolution exige la libération de tous les otages, sans délai, sans conditions et dans la dignité, pour mettre fin à un martyr que rien ne peut justifier et qui n'a que trop duré. La France condamne une nouvelle fois sans ambiguïté les attaques terroristes du 7 octobre 2023 commises par le Hamas, qui doit être désarmé et exclu de la gouvernance de Gaza. Cent-quarante-deux États ont affirmé cette exigence avec force, en endossant la Déclaration de New York sur le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux États (A/CONF.243/2025/1, annexe), le 12 septembre dernier.

Troisième exigence : la nécessité que le Gouvernement israélien respecte ses obligations juridiques internationales et lève immédiatement toutes les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire. Les secours d'urgence ne peuvent en aucun cas être instrumentalisés à des fins militaires ou politiques. La réduction d'une population à la famine est un crime. Nous réitérons notre plein soutien aux acteurs humanitaires de l'ONU, qui continuent de faire leur travail au péril de leur vie, notre soutien aux agences des Nations Unies et à leurs partenaires, qui savent distribuer l'aide humanitaire avec neutralité, indépendance, professionnalisme et sécurité, en s'assurant que ce sont bien les femmes et les enfants les plus vulnérables qui recevront cette aide entre leurs mains.

Le Conseil de sécurité devra aussi, sur la base des paramètres agréés, se consacrer à la mise en œuvre concrète de la solution des deux États. La France coprésidera avec l'Arabie saoudite la Conférence internationale de haut niveau pour le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux États, le 22 septembre. Cette conférence, portée par la volonté de la grande majorité des États Membres de l'ONU, crée une nouvelle dynamique politique et collective inédite, qui ouvre la voie à un nouveau chemin de paix et de sécurité pour tous dans la région.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a voté pour ce projet de résolution (S/2025/583) aujourd’hui afin d’exiger que des mesures urgentes soient prises pour remédier à la terrible situation humanitaire qui règne à Gaza, ramener les otages chez eux et mettre fin à ce conflit qui fait rage depuis près de deux ans.

Depuis les atrocités commises par le Hamas le 7 octobre 2023, les otages sont détenus dans des conditions inimaginables à Gaza. Le Conseil de sécurité a toujours exigé la libération des otages dans chacune de ses quatre résolutions, et le texte d’aujourd’hui souligne à nouveau cette exigence. Les images d’otages émaciés détenus dans des conditions brutales témoignent de la brutalité du Hamas. Il doit permettre au Comité international de la Croix-Rouge de voir les otages et de répondre à leurs besoins.

Nous condamnons une nouvelle fois le Hamas et son idéologie terroriste. Le Hamas ne doit jouer aucun rôle dans l’avenir de Gaza. La semaine dernière, l’Assemblée générale a envoyé un message retentissant en ce sens, 142 pays ayant voté pour condamner les attaques perpétrées par le Hamas et exiger qu’il dépose les armes et mette fin à son administration de Gaza. Plus que jamais, nous avons besoin d’un cessez-le-feu. Malgré cela, l’expansion irresponsable de l’opération militaire israélienne nous éloigne encore plus d’un accord qui pourrait ramener les otages chez eux et mettre fin aux souffrances à Gaza.

Nous sommes les témoins d’une famine entièrement provoquée par l’être humain à Gaza, d’images de Palestiniens affamés, tués alors qu’ils cherchent désespérément des miettes de nourriture pour leur famille. Cette semaine, Israël a frappé l’hôpital pour enfants de la ville de Gaza. Les nouveau-nés en couveuse et les enfants sous dialyse ne devraient pas être la cible de bombardements.

Nous demandons instamment au Gouvernement israélien de mettre fin à l’effusion de sang qui a déjà coûté la vie à 65 000 Palestiniens et de lever immédiatement ses restrictions à l’acheminement de l’aide afin de permettre à l’ONU et aux organismes humanitaires de sauver des vies.

Le Royaume-Uni remercie les 10 membres élus du Conseil de sécurité de la rédaction du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd’hui et des consultations qu’ils ont menées. Nous regrettons que le Conseil n’ait pas pu parvenir à un consensus. Néanmoins, nous restons attachés à la vision sous-tendant ce texte. Nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin à ce conflit, ramener les otages chez eux et travailler avec nos partenaires sur le chemin de la paix afin de parvenir à un Israël sûr aux côtés d’un État palestinien indépendant.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous exprimons notre gratitude aux membres non permanents du Conseil pour leur initiative et la persévérance dont ils ont fait preuve afin de proposer ce projet de résolution (S/2025/583) sur la situation humanitaire dans la bande de Gaza. La Fédération de Russie a voté pour ce document, qui présente les éléments clefs d’une solution rapide : un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, la libération de tous les otages détenus par le Hamas, la levée du grave blocus humanitaire imposé à Gaza et la garantie d’un acheminement en toute sécurité et sans entrave de l’aide humanitaire aux populations qui en ont besoin. C’est ce que nous n’avons cessé de demander depuis le début de l’escalade actuelle du conflit palestino-israélo, le 7 octobre 2023. Comme les résultats du vote d’aujourd’hui l’ont montré, c’est le fondement même du règlement de la crise de Gaza, qui est soutenu par l’écrasante majorité de la communauté internationale.

Malheureusement, à cette 10000^e séance du Conseil de sécurité, nous avons assisté à un nouveau veto des États-Unis, le septième, bloquant une fois encore l’adoption d’une résolution qui aurait pu mettre fin au bain de sang. Il y a un symbolisme tragique à ces chiffres. Tant que Washington ne changera pas sa perception de la crise en cours à Gaza et tant qu’il considérera la diplomatie multilatérale à l’ONU comme un obstacle plutôt que comme un outil critique, il n’y aura aucune avancée

décisive en ce qui concerne le règlement de la situation au Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité restera le témoin impuissant de cette catastrophe, paralysé non pas par ses propres problèmes structurels, mais par la volonté, ou plutôt l'absence de volonté, d'une seule délégation.

Nous appelons nos collègues à reconnaître une vérité simple. Leur « diplomatie discrète sur le terrain », comme ils le disent, n'est pas remise en cause par les voix raisonnables de la communauté internationale, y compris au sein de cette salle, mais par les actions concrètes de leur allié israélien, comme l'a clairement démontré l'offensive agressive de Jérusalem-Ouest contre l'État souverain du Qatar, l'un des principaux médiateurs dans le processus de négociation. Ces agissements ont porté un coup à l'idée même de parvenir à un accord et discrédité toute affirmation selon laquelle Israël serait prêt à s'engager dans la voie de la diplomatie et à conclure un accord. Il est tout simplement absurde d'accuser le Hamas d'avoir fait échouer les négociations, comme continuent de le faire nos collègues américains.

Face aux actions scandaleuses d'Israël contre le Qatar et au lancement de l'opération visant à prendre le contrôle total de la ville de Gaza, qui risque de faire de nouvelles victimes parmi les civils palestiniens, l'inaction du Conseil de sécurité contraste particulièrement avec les appels à la justice qui retentissent dans les rues de nombreuses capitales du monde, y compris New York, où de simples citoyens descendent dans la rue pour protester contre la poursuite du conflit dans la bande de Gaza. Cet appel doit être entendu.

Dans ce contexte, la reprise, la semaine prochaine à New York, de la Conférence internationale de haut niveau pour le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux États, revêt une importance particulière. Nous espérons que la Conférence aboutira à des résultats concrets et constructifs et qu'ils permettront de redonner vie à la solution des deux États, à laquelle il n'y a pas et il n'y aura jamais de substitut.

Nous appelons les États-Unis et Israël à s'associer à ce processus, plutôt que de tourner le dos, comme par le passé, à la communauté internationale et d'entraver ses efforts pour trouver une solution à cette crise régionale particulièrement douloureuse. Dans le même ordre d'idées, nous jugeons inacceptables les tentatives scandaleuses des États-Unis d'utiliser le levier des visas pour faire avancer leurs propres intérêts politiques. Nous demandons instamment à Washington de revenir sur sa décision de refuser des visas aux membres de la délégation palestinienne qui sont censés participer à la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale.

Même si la tentative d'aujourd'hui a échoué, cela ne signifie pas que nous devons jeter l'éponge. Nous sommes prêts à agir et nous continuerons à faire valoir notre position cohérente sur cette question aussi longtemps qu'il le faudra. Nous espérons que les autres membres sensés du Conseil de sécurité partagent ce point de vue, car sans une solution juste et durable au problème palestinien et sans la garantie des droits légitimes du peuple palestinien, il sera impossible de parvenir à un règlement durable du conflit israélo-palestinien et à une paix et une stabilité véritables au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus qu'au final, ces membres sensés seront au nombre de 15, et non pas de 15 moins un.

M. Alfaro de Alba (Panama) (parle en espagnol) : Le Panama tient à exprimer sa reconnaissance aux membres élus du Conseil de sécurité pour leur effort collectif et l'unité dont ils ont fait preuve, en dépit de leurs divergences, dans l'élaboration de ce document.

Nous saluons le travail effectué par le Danemark pour coordonner ce processus de négociation complexe entre les membres du Conseil.

Nous remercions également toutes les délégations qui ont appuyé ce projet de résolution (S/2025/583), un projet qui lance un appel urgent à l'humanité, aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et à la défense de la dignité humaine.

Le Panama a soutenu ce texte dont l'objectif n'était pas de provoquer un veto car il contenait ce qui était essentiel et qui ne pouvait plus attendre : faire cesser le massacre de civils par un cessez-le-feu immédiat et soutenu qui faciliterait l'entrée effective de l'aide humanitaire ; garantir la libération immédiate, digne et inconditionnelle de tous les otages ; lever les restrictions à l'entrée de l'aide humanitaire vitale à Gaza, lesquelles transforment, intentionnellement ou non, la faim en une méthode d'oppression et de contrôle ; et rétablir les services de base qui permettraient de maintenir en vie une population sur le point de s'effondrer.

Mais malheureusement, une fois de plus, le Conseil a été paralysé et ce n'est pas par manque de propositions ou de cadres d'action.

En juin 2024, cet organe a adopté la résolution 2735 (2024) qui énonçait clairement un plan en trois étapes : cessation immédiate des hostilités, libération progressive des otages, retrait des forces et plan de reconstruction de Gaza. En janvier, Israël et le Hamas se sont mis d'accord sur un cessez-le-feu qui était largement conforme aux dispositions de la résolution 2735 (2024). Cela démontre que les résolutions et les initiatives du Conseil ne sapent pas la poursuite des efforts de médiation, mais servent plutôt de référence et de guide pour qu'ils aboutissent. L'expérience de la trêve temporaire, même si elle était fragile, a démontré de manière concluante qu'il était possible de mettre fin aux souffrances humaines, de permettre l'acheminement efficace de l'aide à Gaza et de progresser sur la voie de la libération des otages. Sa rupture en mars a été la conséquence d'un manque de confiance et d'un manque de volonté politique de pérenniser la paix. Depuis lors, aucun effort de négociation n'a permis de la rétablir.

Aujourd'hui, six mois après la rupture du cessez-le-feu, le 18 mars, environ 13 800 Palestiniens supplémentaires sont morts à Gaza. En outre, 106 jours se sont écoulés depuis le dernier veto au Conseil sur la situation à Gaza, le 4 juin dernier (voir S/PV.9929). Au cours de cette période, quelque 6 800 personnes ont perdu la vie à Gaza, soit une moyenne de 64 personnes par jour et de trois personnes par heure. Le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire a déclaré la famine à Gaza. Plus de 425 personnes, dont 125 enfants, sont mortes de faim, victimes non pas des pénuries mais des obstacles imposés à l'accès aux vivres et aux médicaments. Les otages et leurs familles ont également payé un prix insupportable, pris au piège d'une situation qui prolonge leurs souffrances et de l'incertitude depuis cette journée atroce et cruelle du 7 octobre 2023. Chaque jour, l'avenir des otages s'assombrit davantage et est de plus en plus menacé. L'ONU et son personnel humanitaire n'ont pas fait exception. Ces cinq derniers jours, 10 de leurs bâtiments à Gaza, dont des écoles et des cliniques qui abritaient des milliers de déplacés, ont été attaqués. Dans le même temps, les journalistes qui recueillent des informations sur cette tragédie ont également été tués en nombres record, dans le but d'étouffer la vérité sur ce qu'il se passe à Gaza.

Nous tenons aujourd'hui la 10000^e séance du Conseil de sécurité, un événement significatif qui devrait être le symbole de la moralité et de la responsabilité d'un organe capable d'agir et de protéger l'humanité. Au contraire, la présente séance est marquée par un contraste des plus douloureux. Tandis que le Conseil accumule les séances, l'humanité accumule les morts et les destructions. La médiation menée par le Qatar, l'Égypte et les États-Unis, qui devrait être porteuse d'un espoir de dialogue et de consensus face à l'écart profond qui existe entre les parties, est de plus en plus affaiblie par le scepticisme et la logique implacable de la violence. L'un des médiateurs, le Qatar, a été attaqué il y a tout juste une semaine, ce qui a porté un

nouveau coup à ces espoirs, affaibli davantage la diplomatie et intensifié la spirale de la violence.

Si le Conseil, par les résolutions qu'il a adoptées, a déjà tracé une voie concrète vers la paix et que cette voie a été abandonnée, nous devons nous demander quel est le but qui est recherché réellement. Permettre la disparition de millions de Palestiniens à Gaza ? Laisser les otages mourir dans l'oubli des tunnels et n'être que des dommages collatéraux ? Permettre que la famine, la dévastation et la mort d'enfants aux lèvres sèches et au ventre vide deviennent la norme ? La situation actuelle n'est pas tenable ; elle ne constitue ni une issue, ni une solution. La dévastation et les germes de la haine qui sont semés n'apporteront ni la sécurité, ni la paix, et l'inaction du Conseil ne garantira pas un avenir placé sous le signe de la dignité et de l'humanité pour les Israéliens et les Palestiniens. Le Panama demande que le Conseil puisse exiger, d'une seule voix et conformément à la responsabilité principale que lui confère la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, un cessez-le-feu immédiat et durable, un accès sans entrave à l'aide humanitaire, la libération de tous les otages, et le lancement d'un processus politique sérieux pour remettre les parties sur la voie de la réconciliation et de la paix.

Mme Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Le 9 décembre 1947, à sa 222e séance (voir S/PV.222), le Conseil de sécurité a tenu sa première séance sur la Palestine. Aujourd'hui, tant d'années plus tard, à cette 10000^e séance du Conseil, 14 membres du Conseil ont décidé de réagir de façon catégorique à la confirmation de la famine à Gaza et d'exiger à nouveau un cessez-le-feu et la libération de tous les otages détenus à Gaza. Par conséquent, le Guyana regrette profondément l'exercice du droit de veto aujourd'hui, qui a fait échouer cet effort, un effort des 10 membres élus du Conseil de sécurité, profondément conscients de la situation épouvantable qui règne à Gaza et de notre responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous avons élaboré ce projet de résolution (S/2025/583) dans le cadre de consultations, en associant tous les membres du Conseil à chaque étape. C'est sur cette note que j'adresse mes plus sincères remerciements à l'Ambassadrice Christina Lassen et à la délégation danoise pour les efforts inlassables qu'elles ont déployés pour nous guider tout au long du processus de rédaction jusqu'au dépôt du projet de résolution aujourd'hui.

La question qui préoccupe de nombreux membres de la communauté internationale, y compris nombre d'entre nous autour de cette table, est la suivante : que faudra-t-il pour parvenir à un consensus et pour que le Conseil de sécurité agisse de concert et exerce sa responsabilité de protéger le peuple palestinien ? Voilà près de deux années qu'Israël mène activement des opérations militaires à Gaza, et l'ampleur des atrocités commises contre le peuple palestinien défie tous les principes de la décence, de la moralité et de l'humanité. Pire encore, le droit international, le socle même du système international que nous avons construit sur les ruines de la Seconde Guerre mondiale, continue d'être violé chaque jour, au mépris de tous les avertissements, de toutes les décisions juridiques et de tous les appels lancés à l'auteur de ces atrocités. Et tout cela se fait en toute impunité.

Le résultat de cette impunité, c'est le génocide en cours. Oui, le génocide, le mot que beaucoup ne voulaient pas utiliser et espéraient ne jamais avoir à utiliser, a été confirmé cette semaine par la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël. L'impunité a également conduit à l'utilisation de la faim comme arme, au point de provoquer une famine à Gaza, tandis qu'Israël continue d'imposer des restrictions à l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza. Déplacements, destructions, maladies, morts : telles sont les conséquences sordides de l'impunité à Gaza. Et hier, un nouveau cycle d'annexion a été amorcé lorsque la Puissance occupante

a lancé ses opérations terrestres dans la ville de Gaza, après plusieurs semaines de frappes sur les tours d'habitation dans la ville.

Ma délégation avait au moins espéré que chaque membre du Conseil de sécurité ferait preuve de la volonté politique nécessaire pour s'accorder sur les principales préoccupations soulevées dans le projet de résolution : premièrement, obtenir un cessez-le-feu afin de permettre une amélioration durable de la situation humanitaire, notamment en mettant fin à la famine ; et deuxièmement, obtenir la libération des otages. Il est difficile de trouver un argument crédible qui justifierait de s'opposer à une action du Conseil face à ces préoccupations, car elles relèvent clairement du mandat du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Plus encore, c'est une question de décence, de moralité et d'humanité.

La communauté internationale s'est tournée à juste titre vers le Conseil pour défendre et protéger le droit du peuple palestinien de se libérer de la tyrannie d'Israël, mais là encore, en raison de l'exercice continu du droit de veto, le Conseil est entravé dans son action.

Le Guyana appelle de ses vœux une fin définitive, globale et juste de cette guerre contre la Palestine, et nous continuerons de collaborer avec tous ceux qui peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif. Le Conseil de sécurité joue un rôle central à cet égard, et le Guyana demande instamment que nous continuions de tirer la sonnette d'alarme sur la question palestinienne et de défendre le peuple palestinien jusqu'à ce qu'il soit libre. Le Conseil dispose des outils nécessaires pour apporter des changements décisifs à Gaza et prévenir une nouvelle escalade dans la région, et nous devons les utiliser. Malheureusement, une fois de plus, nous n'avons pas pu le faire aujourd'hui, malgré la volonté politique de 14 des 15 États membres.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La Sierra Leone remercie le Danemark d'avoir coordonné le processus qui a abouti à la présentation d'un projet de résolution (S/2025/583) par les 10 membres élus du Conseil de sécurité. Malheureusement, le projet n'a pas été adopté parce qu'un membre permanent a voté contre ce texte.

L'initiative des 10 membres élus a été motivée par l'urgence absolue de remédier à la situation humanitaire désastreuse dans la bande de Gaza, aggravée par la captivité prolongée des otages détenus par le Hamas depuis plus de 700 jours. La Sierra Leone a voté pour le projet de résolution, convaincue qu'en tant que membres du Conseil, nous avons la responsabilité, en vertu de la Charte, de sauver les civils du fléau de la guerre, qui se caractérise par d'immenses souffrances, la faim, l'insécurité et un bilan humain qui ne cesse de s'alourdir.

Le projet de résolution était clair. Il exigeait un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent auquel se conforment toutes les parties ; la libération immédiate, dans la dignité, de tous les otages détenus en violation du droit international humanitaire ; et un accès humanitaire complet, sans entrave et à grande échelle afin que la nourriture, l'eau, les médicaments et le carburant parviennent aux personnes qui en ont désespérément besoin.

Si le projet de résolution avait été adopté à l'occasion de cette 10000^e séance historique du Conseil, celui-ci aurait rempli son devoir le plus urgent, qui est de mettre fin aux souffrances inacceptables des civils, en particulier des enfants, qui sont les plus durement touchés par cette guerre. Nous nous souvenons avec tristesse de l'exposé présenté en août par M^{me} Inger Ashing, Directrice générale de Save the Children International, dont le témoignage sur la famine et la malnutrition qui marquent les corps frêles des enfants doit interpeller notre conscience collective (voir S/PV.9987). Aujourd'hui, à Gaza, les enfants sont confrontés à la faim et à la maladie au lieu d'être dans les salles de classe et les aires de jeu.

La Sierra Leone est vivement préoccupée par la poursuite du conflit, qui ne fait que susciter un désespoir de plus en plus profond. Le cessez-le-feu immédiat qui aurait été exigé aurait pu étayer la reprise de la Conférence internationale de haut niveau pour le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux États, coprésidée par la France et l'Arabie saoudite. Seule une solution politique juste et durable peut mettre fin à ce cycle de violence et garantir la sécurité des Palestiniens et des Israéliens.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'adopter ce projet de résolution à vocation essentiellement humanitaire, ce qui fait que la demande urgente adressée à Israël de lever toutes les restrictions imposées à l'aide humanitaire à destination de Gaza, après la confirmation de la famine dans la province de Gaza et sa propagation à d'autres régions ces dernières semaines, est restée lettre morte.

Le projet de résolution exigeait également un cessez-le-feu immédiat et la libération inconditionnelle de tous les otages, ce qui est impératif, en particulier au vu des conclusions établies par la Commission internationale indépendante du Conseil des droits de l'homme chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, qui indiquent que les actes commis à Gaza par les forces israéliennes constituent des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des actes constitutifs de génocide.

Au titre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, aucun État ne peut détourner le regard. L'obligation de prévenir le génocide s'impose à tout le monde, et en n'agissant pas, le Conseil se rendrait complice de l'un des crimes les plus graves connus de l'humanité. Quatorze membres du Conseil ont agi. Le Conseil et la communauté internationale ne peuvent détourner le regard lorsque des enfants meurent de faim, des écoles sont détruites et des civils sont massacrés.

Une fois de plus, aujourd'hui, 14 de ses membres ont agi, et ce n'est pas la première fois. Le veto nous entrave dans notre action, mais nous devons continuer d'agir pour mettre fin au génocide à Gaza. La dignité humaine l'exige. Le droit international l'impose. La Cour internationale de Justice a précisé qu'en vertu de la Convention sur le génocide, les États ont non seulement le devoir de punir le génocide après qu'il s'est produit, mais aussi le devoir actif de le prévenir lorsqu'il existe un risque sérieux de commission d'un génocide. L'alerte a été donnée. Cette obligation exige de prendre les précautions qui s'imposent. Dès qu'un État a connaissance, ou devrait normalement avoir connaissance, de l'existence d'un risque sérieux de commission d'un génocide, il doit mettre en œuvre tous les moyens dont il peut raisonnablement disposer, à savoir diplomatiques, politiques, économiques ou d'autres moyens légaux, pour y mettre fin.

Dans l'affaire relative à l'*Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Serbie-et-Monténégro)*, la Cour a estimé que l'inaction dans le chef du défendeur, malgré l'influence exercée par celui-ci sur les auteurs du génocide de Srebrenica, constituait une violation de l'obligation qui lui était faite. Cette obligation s'impose erga omnes, à l'ensemble de la communauté internationale.

La Cour a également souligné que la complicité dans le génocide était interdite. Un État ne peut légalement fournir une aide, une couverture ou une assistance aux auteurs s'il a connaissance qu'un génocide est en train ou sur le point d'être commis.

Dans son ordonnance en indication de mesures conservatoires dans l'affaire *Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël)*, la Cour a réaffirmé ces principes, ordonnant à Israël de s'abstenir de tout acte pouvant constituer un génocide, de prévenir et de punir toute incitation au génocide et d'autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza afin d'éviter toute situation susceptible de détruire un

groupe protégé, à savoir le peuple palestinien. Ces décisions nous rappellent qu'il ne peut y avoir ni neutralité ni silence face au génocide.

Pour terminer, disons-le clairement : à la différence de Ponce Pilate, les États ne peuvent pas se laver les mains de leur responsabilité. Le sang des enfants innocents exige que justice soit faite. Le Conseil, bien qu'entravé par le droit de veto, et la communauté internationale ne doivent pas rester les bras croisés.

Mme Učakar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Nous déplorons le recours au droit de veto, qui a empêché le Conseil de sécurité d'agir aujourd'hui. Même si la catastrophe qui se déroule à Gaza a un caractère multidimensionnel, le projet de résolution (S/2025/583) était court et simple.

Le mois dernier, le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire a confirmé que certaines zones de Gaza étaient en situation de famine, et qu'elle menaçait de s'étendre à toute l'enclave. Ces dernières semaines, Israël a lancé une offensive meurtrière contre la ville de Gaza. Cette semaine, la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël a présenté son rapport. Près de deux ans après le début de ce conflit, nous sommes toujours choqués par les faits nouveaux et nous sommes bouleversés par le nombre de vies perdues et les tragédies dont nous ne pouvons même plus être les témoins car Gaza est coupée du monde.

Comme nous l'avons déjà dit, notre délégation estime que notre tâche n'est pas d'informer sur la situation sur le terrain, ni d'agir en tant que juges pour clarifier la situation sur le plan juridique. Il existe pour cela des mécanismes compétents, qui bénéficient du plein appui de la Slovénie. Notre tâche consiste à écouter tous les exposés bouleversants présentés dans cette salle, et à agir, en tenant notre promesse de « plus jamais ça ».

L'intention des membres élus n'était pas de négocier de longs textes. Cela ne signifie pas que nous n'avons pas négocié de bonne foi. Notre intention était de dire que des lignes rouges ont été franchies, qu'on ne peut pas affamer une population, qu'on ne peut pas déplacer de force une population, que la destruction de vies, de biens et de toute possibilité de cessez-le-feu ne peut pas continuer, que les civils ne doivent pas servir de monnaie d'échange, que les populations ont besoin de paix, que les otages doivent être libérés, et que les Israéliens et les Palestiniens méritent la reprise d'un processus politique pour que la vision de deux États devienne une réalité.

Malgré l'inaction constatée aujourd'hui et au cours des 23 derniers mois, nous sommes fermement convaincus que les efforts des membres du Conseil ne seront pas vains. Ils serviront de point de référence au moment d'établir les responsabilités. Aujourd'hui, même si nos mains sont liées, nous avons montré que nous nous opposons aux immenses souffrances endurées par tant de personnes à Gaza. Nos efforts d'aujourd'hui montrent que la grande majorité du Conseil et de la communauté internationale estime que la véritable diplomatie doit rester celle du dialogue et du respect du droit international, à Gaza comme ailleurs où la guerre fait rage. Il s'agit d'une diplomatie qui choisit d'agir en faveur de la paix face à de nouvelles responsabilités historiques, d'une diplomatie qui agit face à des morts interminables et inutiles d'enfants, de mères et de tant d'autres à Gaza, et d'une diplomatie de l'espoir. Une paix durable est à portée de main, malgré la réalité dévastatrice à laquelle nous sommes confrontés.

Je voudrais terminer en remerciant le Danemark d'avoir coordonné le groupe des membres élus sur cette initiative, et les autres membres élus du Conseil de sécurité de leur unité, de leur clarté morale et de leur détermination. Face à la responsabilité qui leur a été confiée par l'Assemblée générale, les membres élus ont fait front commun pour mettre fin à cette catastrophe et, par extension, nous espérons avoir clairement montré que le monde est uni contre les souffrances de la population de Gaza.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est très déçue du résultat du vote d'aujourd'hui.

Le conflit à Gaza dure depuis près de deux ans et a provoqué une catastrophe humanitaire sans précédent. À maintes reprises, le Conseil de sécurité a tenté de prendre des mesures, qui ont été systématiquement bloquées par les États-Unis. Nous ne pouvons nous empêcher de nous demander combien de vies innocentes doivent encore être perdues avant qu'un cessez-le-feu ne puisse être instauré à Gaza. En octobre 2023, lorsque les États-Unis ont exercé leur droit de veto pour la première fois contre un projet de résolution sur la situation à Gaza (voir S/PV.9442), le conflit avait déjà fait près de 3 000 morts. Aujourd'hui, alors que les États-Unis ont à nouveau abusé de leur droit de veto, le nombre de morts à Gaza a grimpé à plus de 65 000.

La force n'apporte pas la paix et la violence n'apporte pas la sécurité. Prolonger les combats ne fera qu'engendrer plus de morts et plus de haine. Israël doit cesser immédiatement ses opérations militaires à Gaza et mettre un terme à toute action dangereuse susceptible d'exacerber les tensions. Nous espérons que les États-Unis pourront s'aligner sur la communauté internationale, œuvrer à la réalisation de mêmes objectifs, adopter une position juste et responsable, et déployer des efforts concrets et actifs pour obtenir un cessez-le-feu.

Combien d'autres tragédies faudra-t-il avant que l'aide humanitaire puisse être acheminée sans entrave ? En raison du blocus extrême, la famine s'est déjà installée à Gaza. Les maladies se propagent rapidement. Le mécanisme militarisé de distribution de l'aide géré par les États-Unis et Israël empêche l'ONU et d'autres organisations humanitaires de fournir de l'aide. Au lieu d'améliorer la situation humanitaire, ce mécanisme a entraîné la mort d'un grand nombre de civils en quête d'aide. L'utilisation de l'aide humanitaire comme arme est inacceptable, tout comme les violations du droit international humanitaire. Israël doit s'acquitter des obligations que lui impose le droit international humanitaire en tant que Puissance occupante, en levant les restrictions d'accès à l'aide humanitaire et en soutenant l'ONU dans la fourniture d'une assistance conformément aux principes humanitaires.

Combien de temps encore devons-nous attendre avant que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités ? C'est au Conseil qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et il est depuis longtemps parvenu à un consensus écrasant sur des questions telles que le cessez-le-feu et l'aide humanitaire à Gaza. Pourtant, l'approche passive et obstructionniste des États-Unis à l'égard de l'action du Conseil, ainsi que leur protection systématique des auteurs de violations des résolutions du Conseil empêchent celui-ci de régler efficacement la situation à Gaza. En tant que membre permanent du Conseil, les États-Unis doivent prendre leurs responsabilités au sérieux, aider le Conseil à s'acquitter efficacement de son mandat et défendre le rôle et l'autorité de l'ONU au lieu de faire le contraire.

Les efforts déployés par la communauté internationale pour défendre la justice et l'équité ne cesseront pas. La semaine prochaine, à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, se tiendront le débat général et la Conférence internationale de haut niveau pour le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux États. Nous espérons que le pays concerné tiendra compte de l'appel pressant de la communauté internationale et prendre la bonne décision, en faisant preuve d'un sens des responsabilités à l'égard de la vie humaine et de l'histoire. La Chine continuera de travailler avec la communauté internationale pour promouvoir la cessation des combats à Gaza, atténuer la catastrophe humanitaire et mettre en œuvre de la solution des deux États en vue de parvenir à une solution globale, juste et durable à la question palestinienne.

Mme Balta (Grèce) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir rapidement programmé le vote d'aujourd'hui sur le projet de résolution présenté par les membres élus du Conseil (S/2025/583), qui intervient à un moment particulièrement critique, en raison de la situation humanitaire extrêmement grave pour la population palestinienne dans la bande de Gaza.

La situation dans la bande de Gaza s'aggrave d'heure en heure, exacerbant une situation déjà désespérée, alors que des milliers de personnes sont forcées de quitter à nouveau leurs foyers pour éviter les hostilités en cours. La nourriture, l'eau, l'électricité et les médicaments restent rares. La population de Gaza se voit refuser les produits de première nécessité indispensables à la vie humaine. La famine et la malnutrition ont atteint des niveaux alarmants, en particulier chez les enfants. Il est urgent de garantir un accès sans entrave, sûr et durable à l'aide humanitaire.

Dans le même temps, nous n'avons pas oublié le carnage du 7 octobre 2023. Nous n'avons pas oublié les otages qui continuent de souffrir aux mains du Hamas. Leur libération immédiate et inconditionnelle est impérative, et le cessez-le-feu, nécessaire aujourd'hui plus que jamais, reste hors de portée. Cette situation sans précédent nous oblige à éléver la voix ensemble. Nous restons convaincus que la diplomatie reste l'outil le plus efficace, même dans les circonstances les plus difficiles. Nous exhortons toutes les parties à assumer leurs responsabilités, à retourner à la table des négociations le plus rapidement possible et à se laisser guider par le droit international et le droit international humanitaire afin d'éviter une catastrophe humanitaire.

Mme Lassen (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Danemark a voté pour le projet de résolution (S/2025/583). Nous l'avons fait parce que nous pensons que le Conseil, en tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales, a la responsabilité de prendre des mesures décisives pour remédier à la situation à Gaza. Nous regrettons vivement que cela n'ait pas été possible aujourd'hui.

En votant pour, le Danemark s'est prononcé en faveur d'une réponse à la situation humanitaire catastrophique qui n'a fait que se détériorer avec la confirmation de la famine à Gaza et l'expansion de l'opération militaire israélienne dans la ville de Gaza. Notre vote pour est un message aux hommes, femmes et enfants affamés : nous ne les oublions pas. C'est un vote en faveur du respect du droit international et de l'exigence faite au Gouvernement d'Israël de lever immédiatement et sans condition toutes les restrictions à l'entrée de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza. Des camions transportant de l'aide vitale attendent l'autorisation d'entrer dans l'enclave. Israël doit assurer la distribution sûre, durable et sans entrave de l'aide à la population civile.

Notre vote est également un vote en faveur de l'exigence concernant la libération immédiate, inconditionnelle et digne de tous les otages cruellement détenus par le Hamas et d'autres groupes terroristes. Il s'agit d'un message adressé à ces personnes et à leurs familles : leur liberté et leur bien-être restent d'une importance fondamentale pour nous.

Enfin, notre vote est un vote pour la paix – une paix qui permettra d'arrêter cette catastrophe humanitaire provoquée par l'être humain – et un vote pour un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent.

Le Danemark n'a cessé de condamner les attaques terroristes perpétrées par le Hamas et d'autres groupes terroristes le 7 octobre 2023. Ce qui s'est passé est inexcusable et nous redisons notre ferme condamnation des actes méprisables commis par le Hamas. Nous avons également toujours souligné que la lutte contre le terrorisme ne peut se faire au détriment des règles qui protègent l'humanité.

Pour terminer, même si le projet de résolution n'a pas été adopté aujourd'hui en cette 10000^e séance du Conseil, 14 de ses membres ont envoyé un message clair : nous voulons un cessez-le-feu immédiat et durable, la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et la levée urgente de toutes les restrictions à l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous continuerons à travailler dans ce sens, quel que soit le nombre de séances du Conseil qu'il faudra pour y parvenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République de Corée.

Près de deux ans se sont écoulés depuis les abominables attaques terroristes perpétrées par le Hamas contre des citoyennes et citoyens israéliens, attaques qui ont déclenché les opérations militaires de grande envergure d'Israël à Gaza, tuant beaucoup trop de Palestiniens, notamment un grand nombre de femmes et d'enfants. Pourtant, nous sommes aujourd'hui témoins d'une nouvelle évolution consternante de la situation à Gaza : les Forces de défense israéliennes ont lancé de nouvelles opérations terrestres meurtrières, forçant des centaines de milliers de civils palestiniens épuisés et affamés à quitter la ville de Gaza. Nous nous opposons fermement à ces attaques terrestres et aériennes de grande ampleur.

Il est profondément inquiétant que la souffrance humanitaire sans fin des civils palestiniens à Gaza persiste, tandis que 48 otages israéliens sont toujours cruellement détenus par le Hamas. Les restrictions imposées à l'entrée et à l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza, conjuguées à l'effondrement total de l'ordre public, affament les populations civiles innocentes. Le rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, publié le mois dernier, indiquait que la famine était déjà présente dans la ville de Gaza. C'était là un nouveau signal d'alarme pour le Conseil, un de plus.

Dans ce contexte, la République de Corée a participé, en tant que membre élu du Conseil, à une nouvelle initiative pour parvenir à une décision du Conseil de sécurité exigeant un cessez-le-feu et la libération des otages, ainsi qu'une augmentation urgente de l'aide vitale sur la base du système humanitaire éprouvé des Nations Unies. Nous pensons que le projet de résolution présenté aujourd'hui contenait des éléments importants qui auraient permis d'obtenir des améliorations notables sur le terrain en ce moment critique. Aussi est-il est profondément regrettable que cette dernière initiative des 10 membres élus du Conseil n'ait pas pu recueillir l'appui nécessaire à son adoption aujourd'hui.

Malgré cet échec, nous sommes convaincus que le résultat d'aujourd'hui montre encore une fois la voix collective de la grande majorité de la communauté internationale. Dès lors, un cessez-le-feu immédiat doit être mis en place. Tous les otages doivent être libérés. Et plus important encore, il faut garantir d'urgence une véritable augmentation de l'aide humanitaire à l'échelle requise, une aide qui soit distribuée dans la dignité et fondée sur les principes humanitaires établis de longue date.

Tous les efforts visant à accroître l'aide humanitaire doivent être appuyés. Cependant, nous l'avons vu clairement lors du cessez-le-feu du début de l'année : le moyen le plus efficace d'obtenir un résultat palpable sur le terrain, c'est d'assurer le travail vital de l'ONU et de ses partenaires. Les personnes ayant besoin d'aide doivent être protégées et les combats doivent cesser complètement. En cette occasion, nous redisons notre ferme appui à tous les organismes humanitaires des Nations Unies, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Les civils de Gaza ainsi que les otages et leurs familles ont trop souffert et depuis trop longtemps. La République de Corée demande instamment qu'un accord soit conclu pour garantir un cessez-le-feu immédiat et la libération de tous les otages, afin de mettre un terme définitif à cette guerre. Nous ne pensons pas que l'initiative d'aujourd'hui, bien qu'infructueuse, ait été vaine. Au contraire, nous espérons qu'elle contribuera à ouvrir la voie vers une paix et une stabilité durables pour tous les habitants de la région.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

La représentante des États-Unis d'Amérique a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

Mme Ortagus (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il a été fait référence à plusieurs reprises à un rapport publié en début de semaine par la prétendue « commission d'enquête », les États-Unis souhaitent mettre les choses au point. Pour être clairs, nous considérons qu'il s'agit d'un rapport calomnieux qui n'a aucune crédibilité. Ce rapport présente des mensonges et des distorsions au profit du Hamas. Les membres de la commission qui ont rédigé ce rapport ont toujours été biaisés, ce qui va à l'encontre des règles d'impartialité de l'ONU. Il s'agit là d'un exemple flagrant de la faillite morale du Conseil des droits de l'homme, et c'est la raison pour laquelle les États-Unis ont mis fin à leur participation aux travaux de cet organe. Il est plus que temps de supprimer la commission d'enquête et de mettre fin à sa chasse aux sorcières antisémites.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je félicite la République de Corée de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis certain, Monsieur le Président, que vous dirigerez avec sagesse ces délibérations et les travaux du Conseil.

D'emblée, je tiens à remercier l'Algérie, le Danemark, le Guyana, le Pakistan, le Panama, la République de Corée, la Sierra Leone, la Slovénie, la Somalie et la Grèce, les 10 membres élus du Conseil de sécurité. Nous les remercions de leur leadership et des efforts incessants qu'ils déploient depuis des mois pour obtenir un cessez-le-feu permanent et inconditionnel qui mettrait fin aux massacres perpétrés par Israël contre le peuple palestinien, conduirait à la libération des otages et des prisonniers, mettrait un terme à la famine imposée par l'occupation et aux souffrances humaines insupportables, et ferait cesser le déplacement forcé de notre peuple et l'annexion de la terre palestinienne. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention leurs déclarations passionnées et avons suivi de près les efforts remarquables qu'ils ont déployés pour tenter de mettre fin à ce cauchemar et à ce génocide contre le peuple palestinien.

C'est une situation inverse à tout cela, à tout ce qu'exigent le droit international et notre humanité collective, qui se déroule sous nos yeux.

Je peux comprendre la colère, la frustration et l'immense déception des Palestiniennes et des Palestiniens qui suivent peut-être la présente séance du Conseil de sécurité, et qui espèrent qu'une aide va arriver et que ce cauchemar va prendre fin. Je peux imaginer leur colère et leur frustration face à l'absence de progrès en ce sens et à la poursuite des atrocités qui leur sont infligées.

Et si les membres du Conseil voient les images montrant la destruction totale de la ville de Gaza et le flot de dizaines de milliers d'êtres humains qui tentent de se frayer un chemin à travers les décombres, ce qui est certainement le cas, ils ne peuvent rester insensibles face à la souffrance et à la détresse endurées par le peuple palestinien, sans quoi cela signifie qu'ils n'ont pas de cœur.

Des bébés meurent de faim. Des tireurs embusqués abattent des enfants d'une balle dans la tête. Des civils sont tués en masse. Des familles sont déplacées encore et encore, de ruine en ruine, et de mort en mort. Le personnel des Nations Unies, les médecins, les travailleurs humanitaires et les journalistes sont pris pour cible. La dévastation et la destruction s'abattent sur l'enclave, réduisant en poussière une société entière. Et les responsables israéliens se moquent ouvertement de tout cela et vantent la valeur immobilière de Gaza.

Ce projet de résolution (S/2025/583) représente le strict minimum que dictent l'humanité, la légalité et la moralité. Il est profondément regrettable et douloureux qu'il ait été bloqué, empêchant ainsi le Conseil de sécurité de jouer son rôle légitime face à ces atrocités et de protéger les civils confrontés au génocide. Il est regrettable que les membres du Conseil de sécurité, gardiens du maintien de la paix et de la

sécurité internationales, n'aient pas été en mesure d'agir dans ce sens. Et le minimum est d'adopter le projet de résolution qui n'a pas été adopté.

Je tiens à remercier tous ceux et toutes celles qui ont soutenu ce projet de résolution. Outre les 10 membres élus, quatre autres membres ont permis au projet d'obtenir 14 voix pour, soit presque 15, mais 15 moins une. De nombreux membres du Conseil étaient prêts à aller bien au-delà du libellé du texte, notamment en invoquant à juste titre le Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies. Des millions de personnes dans les rues demandent au Conseil d'invoquer le Chapitre VII afin d'imposer sa volonté, par tous les moyens dont il dispose, pour contraindre Israël à mettre fin à ce génocide contre le peuple palestinien. Cependant, le projet de résolution a constitué un effort sincère pour permettre au Conseil de s'exprimer d'une seule voix.

Malheureusement, le Conseil reste silencieux, ce qui nuit considérablement à sa crédibilité et à son autorité. Cela démontre qu'en cas d'atrocités criminelles, l'exercice du droit de veto ne devrait tout simplement pas être autorisé.

Les États-Unis ont collaboré avec l'Égypte et le Qatar pour tenter de parvenir à un accord de cessez-le-feu. Nous avons appuyé à plusieurs reprises les efforts de médiation en vue d'un accord de cessez-le-feu et avons appelé à maintes reprises le Hamas à coopérer avec eux, même lorsque Israël ne ménageait aucun effort pour empêcher la conclusion d'un tel accord. Après la frappe menée par Israël sur le territoire du Qatar, un médiateur clef, qui a pris pour cible les parties que ce dernier avait convoquées afin de parvenir à un accord de cessez-le-feu et de mettre fin à ce cauchemar, quelle autre preuve faut-il pour démontrer qu'Israël ne veut pas d'un accord de cessez-le-feu qui sauverait des vies palestiniennes et israéliennes ? Nous condamnons avec la plus grande fermeté cette attaque contre le Qatar, pays frère.

Que ce soit à Gaza, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ou dans la région, Israël a choisi à maintes reprises la voie de la violence. En réponse aux appels internationaux en faveur d'un cessez-le-feu et à la fin de son occupation illégale, il préfère redoubler de violence, commettant, en toute impunité, une succession de crimes dont rien ne laisse présager la fin. Des enfants, des femmes, des hommes, et des familles entières, paient de leur vie cette impunité et cette inhumanité effroyables.

Il y a deux jours à peine, la Commission internationale indépendante du Conseil des droits de l'homme chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël s'est jointe aux nombreuses voix qui sont arrivées à la conclusion, sur la base de preuves irréfutables, qu'un génocide est en cours, réaffirmant l'obligation pour tous les États, sans exception, d'agir immédiatement pour prévenir et punir ce crime qui fait honte au monde entier, qui nous fait honte à tous et à toutes.

La violence ne mène à rien. Un cessez-le-feu permettrait de sauver des vies, tant palestiniennes qu'israéliennes, ainsi que celles des otages et des prisonniers. Rien ne justifie le fait de tuer ou de blesser des civils, qu'ils soient palestiniens ou israéliens. L'appel à mettre fin à ces violences ne doit souffrir d'aucune condition, d'aucun retard et d'aucune excuse. On ne peut se préoccuper uniquement des souffrances d'un groupe de personnes tout en faisant totalement fi des immenses souffrances endurées par le peuple palestinien. Il faut faire ce qui est juste. C'est la seule chose à faire.

Israël n'a pas le droit de massacrer les Palestiniennes et les Palestiniens. Israël n'a pas le droit de commettre un génocide. Israël n'a pas le droit de procéder à un nettoyage ethnique. Israël n'a pas le droit d'affamer un peuple. Israël n'a pas le droit de déplacer et de déposséder une nation. L'impunité dont jouit Israël l'encourage à poursuivre ses actions irréfléchies. Le protéger, c'est lui permettre de persévéérer dans une voie effroyable qui ne mènera jamais à la paix, à la sécurité ou à l'intégration. Peu importe le nombre de soldats dont il dispose, qu'ils soient des dizaines de milliers ou des centaines de milliers, il ne pourra pas rayer de la surface de la terre une nation, la nation palestinienne, et il ne réussira pas à éliminer des dizaines de

milliers, voire des millions de Palestiniennes et de Palestiniens. Nous sommes là pour rester, et aucune puissance sur terre ne pourra nier notre existence.

À ceux qui vivent dans le déni et qui sont enivrés par leur extase et leurs victoires, je les invite à se réveiller. La seule voie possible est celle de la paix. La seule voie possible est celle de la solution des deux États, pour vivre côté à côté dans la paix et la sécurité. Nous sommes attachés à cet objectif. Le monde entier est attaché à cet objectif. Il n'y a qu'une seule partie, guidée par un groupe de dirigeants fanatiques, qui refuse d'accepter cela et qui tente, en vain, d'anéantir l'existence du peuple palestinien et ses droits nationaux, y compris son droit à l'autodétermination et à un État, ainsi que le droit au retour des réfugiés.

Il est impératif de mettre un terme aux actions d'Israël, pour le bien de notre peuple, pour le bien du peuple israélien, pour le bien de notre région, pour le bien de notre communauté internationale et pour le bien du système international créé pour sauver l'humanité. Un cessez-le-feu doit être instauré. Les otages et les prisonniers doivent être libérés. L'aide doit être acheminée à Gaza, et l'ONU et les humanitaires doivent être autorisés à faire leur travail, à sauver des vies. Deux millions de personnes doivent être sauvées de cet enfer.

Le veto a empêché le Conseil de prendre des mesures au moment où elles sont le plus nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais ce n'est pas la fin, et ce ne sera pas la fin, comme l'ont dit de nombreux membres du Conseil.

Tous les États doivent assumer leur responsabilité et prendre des mesures décisives qui dissuaderont Israël, Puissance occupante, de poursuivre ses projets criminels contre notre peuple. Ils disposent des outils nécessaires. Tous les membres du Conseil disposent des outils nécessaires à titre national et collectivement, et ces outils doivent être utilisés, notamment par la mise en place d'une force de protection internationale et la prise de mesures de responsabilité immédiates et concrètes. Nous saluons et remercions tous ceux qui ont pris des décisions audacieuses pour mettre fin aux horreurs et à cette occupation illégale.

Il y a un an, l'Assemblée générale a exigé la fin de l'occupation israélienne d'ici septembre 2025, à la suite de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice (voir A/78/968), dans lequel elle a jugé cette occupation illicite, afin de garantir les droits et la liberté du peuple palestinien et l'indépendance de l'État de Palestine, et d'avancer sur la voie d'une véritable justice et d'une paix durable. Nous appelons à l'application de ces décisions.

Nous demandons instamment chacun et chacune à respecter ses obligations en prenant des mesures visant à garantir la responsabilité, à mettre fin à l'impunité d'Israël, à protéger le peuple palestinien, à sauver la solution des deux États et à préserver les perspectives d'une paix juste qu'Israël tente au quotidien de détruire.

Il existe un avenir sans violence, sans haine, sans meurtre, dans lequel les forces de la paix l'emportent enfin. Nous sommes de plus en plus forts, nous, les forces de la paix – pas seulement les 14 membres du Conseil présents dans cette salle, mais aussi la quasi-totalité des membres de l'Assemblée générale. Les forces de la paix se multiplient avec les centaines de millions de personnes qui manifestent dans les rues pour demander la paix et un cessez-le-feu.

Mais pour accéder à cet avenir, il faut d'abord mettre fin à cette folie. Dans les prochains jours, les dirigeants réunis ici à New York, à l'occasion du quarante-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, devront prendre, individuellement et collectivement, les décisions qui sauveront Gaza, la Palestine, la paix, le Moyen-Orient et notre ordre international fondé sur le droit. La Palestine sera présente, physiquement ou par d'autres moyens.

Demain, à l'Assemblée générale, nous nous attendons à un vote écrasant pour le projet de la résolution exigeant la présence de la Palestine. Nous préférerions que nos dirigeants soient là physiquement pour qu'ils puissent venir exprimer pacifiquement la position du peuple palestinien, comme le feront tous les dirigeants des pays membres du Conseil. Mais que nos dirigeants soient physiquement présents ou qu'ils participent par d'autres moyens, la Palestine sera là. Ce sera « le plus grand éléphant » dans la ville de New York. L'Assemblée générale de cette année sera l'Assemblée générale de la question de Palestine.

Nous ne pouvons plus attendre pour agir. L'enjeu est bien trop important. Gaza est le test ultime. Depuis deux ans, deux millions de Palestiniens paient le prix de notre incapacité à arrêter la machine à tuer lancée contre eux. Nous ne pouvons plus les abandonner à leur sort. Nous devons agir. Nous devons agir maintenant. Nous sommes convaincus que l'armée de celles et ceux qui se joindront à cette marche pour l'action ne cessera de croître.

La Palestine ne sera pas l'exception à la règle. Comme l'humanité a réussi à mettre fin à l'apartheid, elle réussira à mettre fin à cette occupation illégale, la Palestine sera libre et la solution des deux États sera une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Certains membres du Conseil considèrent ces séances comme du théâtre, comme un spectacle. Pour Israël, ce n'est pas du théâtre. C'est notre réalité au quotidien. Il y a quelques heures, deux Israéliens ont été assassinés au pont Allenby, à la frontière israélo-jordanienne, lorsqu'un camion, destiné à l'aide humanitaire, a été transformé en arme de terreur. Voilà la réalité à laquelle nous sommes confrontés. Les mots prononcés ici pour le spectacle peuvent avoir des conséquences mortelles sur le terrain.

Premièrement, nous tenons à remercier les États-Unis d'avoir fait preuve de leadership et de conviction morale en opposant leur veto à ce projet de résolution partial (S/2025/583).

Comment ce projet de résolution nous est-il parvenu ? Au départ, il s'agissait d'un texte biaisé de l'Algérie. Les États-Unis ont travaillé de bonne foi, cherchant à ajouter un équilibre aux fins de la vérité, de la clarté morale, de la paix et de la sécurité. L'Algérie a refusé. Pendant des semaines, l'Algérie a mené la danse, non pas pour rechercher un compromis mais pour gagner du temps, faisant traîner les négociations jusqu'à ce que les projecteurs de la semaine de haut niveau soient braqués sur nous, faisant preuve d'un grand sens du timing ; non pas pour renforcer le consensus, mais pour supprimer l'équilibre. Petit à petit, ligne après ligne, elle s'est employée à affaiblir la vérité.

Les membres du Conseil doivent se demander pourquoi ils ont cédé face aux exigences radicales de l'Algérie tout en refusant de préserver des faits pourtant simples. Qu'il me soit permis de leur rappeler ce que l'Algérie ne leur a pas permis d'inclure dans ce projet de résolution : tout d'abord, que tous les actes de terrorisme sont criminels et injustes ; que le Hamas est une organisation terroriste ; que l'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre 2023 doit être condamnée ; et que le Hamas doit déposer les armes et quitter la bande de Gaza.

Pourquoi ces lignes ont-elles été supprimées ? La réponse est simple. L'Algérie s'intéresse plus au spectacle qu'à la vérité, plus aux accolades qu'aux progrès réels. Trop de gens ici sont prêts à suivre son exemple. Ce que nous voyons ici, ce n'est pas de la diplomatie, c'est du théâtre. Pour l'Algérie, le fond n'a jamais compté, seuls ont compté le spectacle, le timing, le processus, les applaudissements ; pas la population de Gaza, pas ses souffrances.

Si les membres du Conseil se souciaient vraiment de la population de Gaza, ils condamneraient le Hamas. Ils incluraient cette condamnation dans le projet de résolution. Au lieu de cela, ils protègent le Hamas, s'inspirant de son scénario et lui attribuant le rôle principal sur la scène qu'ils ont construite au Conseil.

Je sais que de nombreux membres du Conseil sont des diplomates sérieux. Pourtant, en approuvant un projet de résolution qui ose laisser entendre qu'Israël affame la population de Gaza, ils font écho à la propagande du Hamas. Les membres du Conseil doivent se demander s'il s'agit vraiment d'un choix qu'ils sont prêts à défendre. Est-ce le rôle qu'ils souhaitent jouer, en suivant le script du Hamas plutôt qu'en disant la vérité ?

Les faits sont les faits. Les points de passage sont ouverts. L'aide humanitaire est acheminée à Gaza par quatre points d'entrée actifs. Rien qu'hier, mercredi 17 septembre, 226 camions d'aide sont entrés à Gaza et 550 habitants ont été évacués pour recevoir des soins médicaux vitaux.

Depuis le mois de mai, plus de 13 000 camions de nourriture, de médicaments et de produits de première nécessité sont entrés dans Gaza par voie terrestre, maritime ou aérienne. La famine n'est pas et n'a jamais été la politique d'Israël. Notre politique consiste à lutter contre la terreur et à combattre les membres du Hamas, qui sont ceux qui affament les otages. Refuser de voir la réalité en face n'est pas de la neutralité, c'est un choix qui renforce le Hamas et prolonge les souffrances des Israéliens et des Palestiniens. Nous assistons à une nouvelle mise en scène soigneusement élaborée dont le but est de faire les gros titres, et non d'instaurer la paix. Même dans sa décision biaisée adoptée vendredi, l'Assemblée générale a appelé le Hamas à « mettre un terme à son administration de Gaza ». L'Assemblée générale a au moins condamné « les attaques perpétrées par le Hamas contre des civils le 7 octobre ». Pourtant, le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui ne le fait pas, il fait tout le contraire. Ne nous y trompons pas : le Hamas attend dans les coulisses, seul bénéficiaire de cette mise en scène. Ce dernier texte leur offre l'ovation qu'ils désirent tant pour récompenser leur barbarie et leurs meurtres.

Dans cette salle, l'Algérie joue le rôle de marionnette du Hamas. Pendant que l'Algérie se donne en représentation, nos otages restent sous terre, affamés, torturés, humiliés. Pendant l'élaboration de cette résolution dépourvue de vérité et de courage, le Hamas a volé de l'aide et préparé de nouvelles attaques. Pendant que l'Ambassadeur Amar Bendjama court après les applaudissements, les Israéliens et les Palestiniens paient le prix fort. Le résultat est le projet de résolution dont le Conseil est saisi, qui ne qualifie pas le Hamas d'organisation terroriste, qui ne condamne pas le massacre perpétré le 7 octobre 2023, et qui n'exige pas le désarmement du Hamas et la fin de son administration de Gaza. Ce n'est pas le fruit de la diplomatie, c'est le produit d'une obstruction. Ce n'est pas le travail de médiateurs, c'est l'œuvre d'un chef de file de radicaux et de terroristes. Trop souvent, au cours des deux dernières années, la boussole morale du monde s'est déréglée. Alors que des innocents ont été traînés dans des tunnels, au lieu d'une indignation unanime, nous avons droit à des hésitations et à des excuses ou, pire encore, au silence. Israël a même eu à justifier ce qui n'a pas besoin de l'être, ses efforts visant à ramener les otages chez eux et à combattre le Hamas pour prouver qu'il n'y a pas d'immunité pour les terroristes. Israël n'a pas voulu cette guerre. Israël ne l'a pas demandée. Lorsque le Hamas a envahi Israël, attaqué nos villes, tué nos citoyens et emmené des otages dans des souterrains, la guerre nous a été imposée. Le Conseil a le choix : il peut persister dans son absence de clarté morale ou agir avec détermination. Il peut remettre l'Organisation sur la bonne voie, qui mène à la vérité, à la justice et à la paix. Les manœuvres politiques et les gestes vides de sens ne mènent qu'à l'insignifiance. L'hypocrisie et la partialité n'apporteront jamais la paix.

Nous vivons un moment crucial. Cette année, nous célébrons le quatre-vingtième anniversaire de la création de l'ONU, une institution née après que le mal a été vaincu à l'issue d'une guerre longue et coûteuse. Le triomphe de la lumière sur les ténèbres a permis sa création. Mais avant que l'axe du mal ne soit vaincu, certains ont choisi de faire face à la tyrannie en prônant l'apaisement, tandis que d'autres s'y sont fermement opposés. Alors que la tyrannie avançait, le Premier Ministre Chamberlain a dit à ses concitoyens de rentrer chez eux et de dormir tranquillement, mais Churchill a suivi une autre voie, celle du courage et de la clarté morale. Churchill a affronté la tyrannie et l'a vaincue, et nous ferons de même. Car, comme avait mis en garde Churchill, la tyrannie est notre ennemie, quels qu'en soient les signes et quelle que soit la forme qu'elle revêt, quelle que soit la langue qu'elle parle, et qu'elle vienne de l'intérieur ou de l'extérieur. Nous devons rester vigilants, déterminés et unis. Personne ne peut dire aux Israéliens de rentrer chez eux et de dormir tranquillement alors que la terreur est à leur porte. Nous ne relâcherons pas nos efforts tant que tous les otages ne seront pas rentrés chez eux et que le Hamas ne sera pas vaincu.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Algérie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Bendjama (Algérie) : J'ai beaucoup hésité avant de prendre la parole, mais on a cité mon pays à cinq reprises et je ne pouvais pas ne pas répondre. Vous avez tous vu, vous avez tous entendu que le représentant d'Israël a délibérément visé mon pays, et mon pays seulement, au sujet de ce document, de ce projet de résolution (S/2025/583) pourtant parrainé par les 10 membres élus du Conseil de sécurité, pourtant voté par 14 membres sur 15 du Conseil de sécurité représentant l'immense majorité de l'humanité.

Pour ceux qui connaissent l'Algérie, nous ne serons pas intimidés. La semaine dernière, une autre tentative d'intimidation a visé notre collègue du Pakistan, sans succès. Je voudrais être très clair qu'en travaillant avec nos collègues, membres élus au sein du Conseil, notre seul objectif a été de soulager la souffrance du peuple palestinien à Gaza, une souffrance indicible, les bombardements de civils, l'imposition de restrictions pour l'aide humanitaire, la famine, et enfin, le génocide. Et notre sentiment à tous est un sentiment de révolte contre ce qui se passe actuellement à Gaza, y compris aujourd'hui.

Comme l'a dit et répété le Président Abdelmadjid Tebboune, l'Algérie se tiendra aux côtés du peuple palestinien jusqu'à ce qu'il puisse bénéficier de son droit à l'autodétermination, et jusqu'à ce qu'il puisse jouir de son droit inaliénable à l'établissement d'un État indépendant, avec Al-Qods al-Charif comme capitale. Tout le reste n'est qu'une tentative de brouiller les pistes et d'échapper aux condamnations unanimes de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : La représentante du Danemark a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

Mme Lassen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre aux observations faites par le représentant d'Israël.

Ce projet de résolution (S/2025/583) a été rédigé par les 10 membres élus du Conseil de sécurité, sous la coordination du Danemark en sa qualité de coordinateur de ce groupe. Avec tout le respect que je dois au Conseil, nous ne reconnaissons pas le processus qui a été décrit ici. Un membre élu a été spécifiquement mentionné, mais nous tous 10 appuyons ce texte, qui a recueilli 14 voix pour et fait l'objet d'un veto.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Mon collègue algérien a dit que j'avais cité l'Algérie à cinq reprises. Il a probablement raison. Mais lorsque j'ai écouté son

discours, il n'a pas mentionné une seule fois les otages, les 48 otages qui sont en captivité. Il n'est pas prêt à condamner le Hamas. Il est fort possible que ce soit l'intervention de l'Algérie qui a convaincu les autres membres que le Hamas ne devait pas être condamné dans ce projet de résolution (S/2025/583). C'est un processus légitime, mais je pense que ce n'est pas approprié. Je trouve honteux que les membres puissent reprocher à Israël tout ce qu'ils croient être vrai, mais qu'ils ne puissent pas inclure une simple condamnation du Hamas dans un projet de résolution. Je trouve cela honteux, et je pense que le fait que le projet de résolution ne condamne pas le Hamas se passe de commentaires. Il n'y aura d'avenir pour Gaza que quand le Hamas sera définitivement écarté. Si l'Assemblée générale a pu adopter un tel libellé, je pense que le Conseil de sécurité devrait faire de même.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Algérie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Bendjama (Algérie) : Je serai bref.

L'Algérie a parrainé le projet de résolution qui était devant nous (S/2025/583) et qui, de manière très claire, appelle à la libération inconditionnelle des otages. Puis-je rappeler que mon pays, aujourd'hui, a voté en faveur de ce projet de résolution ? Mais puis-je rappeler aussi au représentant d'Israël qu'il y a deux jours – plutôt vendredi dernier –, son pays a voté contre un projet de décision à l'Assemblée générale, qui contenait, de manière très explicite, une condamnation de la prise d'otages par le Hamas ? Je répète : le monde, l'humanité tout entière, est contre les massacres perpétrés par Israël dans la bande de Gaza. Je ne me laisserai pas entraîner dans un débat qui vise à occulter l'attention de l'humanité entière sur le génocide – je répète, le génocide – qui est en train de se réaliser à Gaza.

La séance est levée à 17 h 15.